

DÉCLARATION DES DÉPUTÉS DE LA MAJORITÉ PARLEMENTAIRE

Porto-Novo, le 29 mars 2019

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale ;

Mesdames et Messieurs les députés ;

Chers collègues ;

C'est avec gravité que nous soussignés, députés à l'Assemblée nationale du Bénin, après analyse de la situation politique de ces derniers jours tenons à faire la déclaration dont la teneur suit :

Depuis plusieurs jours, et dans leur logique d'agitation du spectre de menace à la paix sociale, certains acteurs politiques évoquent les pouvoirs que conférerait l'article 66 de notre Loi fondamentale comme moyen ultime à mettre en œuvre pour contraindre à la participation de tous les partis politiques en délicatesse avec les lois, aux élections législatives prochaines en lieu et place de la voie du consensus prônée et demandée avec force par le Chef de l'État.

Nous voudrions dénoncer cette nouvelle tentative de manipulation de l'opinion par cette démarche ridicule et dangereuse du point de vue constitutionnel qui est une véritable ineptie juridique.

En effet, l'article 66 de la Constitution précise clairement les circonstances dans lesquelles les actions envisagées par l'opposition sont autorisées et possibles.

Pour rappel, il s'agit des articles 66 et 67 du titre III relatif au Pouvoir Exécutif.

L'article 66 dispose : « En cas de coup d'État, de putsch, d'agression par des mercenaires ou de coup de force quelconque, tout membre d'un organe constitutionnel a le droit et le devoir de faire appel à tous les moyens pour rétablir la légitimité constitutionnelle, y compris le recours aux accords de coopération militaire ou de défense existants. Dans ces circonstances, pour tout béninois, désobéir et s'organiser pour faire échec à l'autorité illégitime constituent le plus sacré des droits et le plus impératifs des devoirs. ».

Toute interprétation biaisée, maladroite, nocive et toxique de cet article qui amènerait nos compatriotes à inciter et/ou à poser des actes de désobéissance civique et tenter de troubler l'ordre public comme le promettent les défenseurs de cette hérésie viendrait en violation des lois établies et ne pourrait qu'être sévèrement punie.

Par ailleurs, dans la perspective de trouver une issue à la situation politique qui prévaut en cette veille d'élections, nous voudrions rappeler qu'à la plénière d'hier jeudi 28 mars 2019, les députés ont rejeté à l'unanimité moins une abstention, les deux (2) propositions de lois dérogatoires pour défaut de consensus, conformément au Protocole Additionnel de la CEDEAO. C'est fort de cela que le Président de l'Assemblée nationale a, dans sa synthèse, précisé qu'il fallait laisser une dernière chance à la solution consensuelle et ce jusqu'à ce jour vendredi 29 mars 2019.

Nous profitons de cette occasion pour rappeler à chacun et à tous que nous sommes à moins de 30 jours de la date prévue pour le scrutin et informer que de nouvelles propositions de lois dérogatoires ont été transmises par le Président de l'Assemblée nationale à la minorité et à la majorité parlementaires pour approbation.

Mais depuis le matin de ce vendredi 29 mars 2019 où nous devrions en discuter en plénière et jusqu'à cette heure, nous attendons l'opposition qui serait partie consulter ses ténors et ses responsables pour prendre des instructions sur la conduite à tenir.

Nous invitons par conséquent l'opinion publique nationale et internationale à constater avec nous que l'opposition à travers la minorité parlementaire poursuit le dilatoire, jouant toujours avec les nerfs de nos populations impatientes d'une issue à ce feuilleton qui n'a que trop duré.

En tout état de cause, constatant cette attitude malsaine et vicieuse, nous venons marquer notre totale désapprobation, et exprimons par cette même occasion notre vif regret de noter que notre opposition n'est aucunement dans la logique de la recherche du consensus.

Nous prenons dès lors solennellement acte du défaut du consensus tant attendu et décidons de nous en tenir désormais au respect strict des textes en vigueur et du calendrier électoral.

Nous appelons le peuple Béninois à se tenir prêt pour exercer son devoir citoyen en se déplaçant massivement pour aller voter le dimanche 28 avril 2019.

Nous vous remercions.